

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET  
(SERVICES DES CONSULTANTS)**

**N° : 003/PATC-RCA/2012**

**PROJET D'ASSISTANCE TECHNIQUE CIBLE EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
(PATC-RCA)**

1. Le Gouvernement de la République Centrafricaine a obtenu un financement du Guichet III de la Facilité des Etats Fragiles (FEF) du Fonds Africain de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Assistance Technique Ciblée en RCA (PATC-RCA), et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat de services d'un Cabinet *pour l'audit des états financiers, exercices 2010 et 2011 dudit programme*.
2. Les services prévus au titre de ce contrat comprennent les vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par la Fédération internationale des comptables (IFAC) ou aux normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAIs), édictées par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle (INTOSAI) en vue de formuler une opinion professionnelle indépendante sur la situation financière du programme pour les périodes du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2011. Les prestations doivent être fournies au plus tard six mois après la fin de chaque exercice.
3. La Cellule d'Exécution du Programme invite les Cabinets d'audit enregistrés et régulièrement inscrits au tableau d'un ordre des experts comptables reconnu au plan national ou régional, à présenter leur manifestation d'intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Cabinets intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations attendues (*documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.*).
4. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes aux « *Règles et Procédures pour l'utilisation des services des Consultants* » de la Banque Africaine de Développement (Edition de Mai 2008), qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>. L'intérêt manifesté par un Cabinet n'implique aucune obligation de la part de l'Emprunteur de le retenir sur la liste restreinte.
5. Les Cabinets intéressés peuvent obtenir les informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous, aux heures ouvrables de bureau de 7h30mn à 15h30mn, heure locale.
6. Les manifestations d'intérêt, qui doivent être adressées au Coordonnateur National du PATC-RCA, devront être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le **15 Mars 2012** à 12H00 (heure locale) et porter expressément la mention « *PATC-RCA : Avis à Manifestation d'Intérêt pour le recrutement d'un Cabinet pour l'audit des comptes du projet PATC-RCA, exercices 2010-2011. AMI -N° : 003/PATC-RCA-RCA/2012 : A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement des offres* » ou être transmis par email ci-dessous.

**Projet d'Assistance Technique Ciblée en RCA (PATC-RCA)**

**Ministère du Plan et de l'Economie**

**BP. 696 – Bangui République Centrafricaine,**

**Tel cell: + (236) 75 04 63 33**

**Fax : (236) 21 61 73 87/21 61 96 89**

**E-mail : [thierry.ouande@minplan-rca.org](mailto:thierry.ouande@minplan-rca.org);**

**[cabinet@minplan-rca.org](mailto:cabinet@minplan-rca.org)**